AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2025
FR0000057937-FS0635

1er octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SIIC DE PARIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 septembre 2014, la société anonyme Eurosic (28 rue Dumont d'Urville, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 septembre 2014, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société SIIC DE PARIS et détenir à cette date 41 129 558 actions SIIC DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 95,43% du capital et des droits de vote de la société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions SIIC DE PARIS sur le marché par le déclarant dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'il a initiée sur les actions de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 43 096 988 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 214C1907 du 16 septembre 2014 et D&I 214C1919 du 18 septembre 2014.